

Original : anglais

DÉCLARATION CONCERNANT LE STACFAD
(Document soumis par l'Union européenne)

Document STF-209/2020
ACTIVITÉS DE RECHERCHE DU SCRS NÉCESSITANT UN FINANCEMENT POUR 2021

L'Union européenne reste préoccupée par l'écart entre les ressources financières disponibles pour les activités du SCRS dans le cadre du budget de la Commission et les demandes annuelles du SCRS. Ces préoccupations ont déjà été mises en évidence les années précédentes.

La dépendance excessive à l'égard des contributions volontaires des CPC n'est pas viable à long terme. Cela nécessite une augmentation de l'allocation faite dans le cadre du budget de la Commission, ainsi qu'une priorisation concomitante par le SCRS de ses demandes, conformément aux demandes de la Commission. En 2019, l'UE a demandé au SCRS de mener ce travail de priorisation en 2020 afin d'éviter une inadéquation similaire entre les ressources demandées et celles disponibles. Malgré ces préoccupations, le SCRS demande cette année des niveaux de financement similaires, parfois pour des activités qui n'apparaissent pas nécessairement comme des priorités pour la Commission.

L'Union européenne souhaite demander instamment au Président du SCRS de veiller à ce que ce travail de priorisation soit effectué avant la formulation des demandes de soutien financier en 2021.

Document STF-206/2020
FONDS POUR LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

En raison de la pandémie de Covid, et suite à l'annulation de la plupart des réunions initialement prévues pour 2020, le Fonds pour la participation aux réunions (MPF) est désormais en bonne santé. Les mesures proposées dans le cadre de la révision de la Recommandation 14-14 et des règles de procédure pour l'administration du MPF devraient permettre de gérer le fonds de manière plus durable. Toutefois, l'Union européenne est d'avis que le fonds ne devrait pas être totalement utilisé en 2021 et que seule la moitié ou une partie de l'excédent de 2020 devrait être utilisée en 2021. Ce point de vue est étayé par la probabilité qu'aucune réunion physique n'aura lieu au cours du premier semestre 2021, ce qui pourrait créer une accumulation de réunions jusqu'en 2022.

Document STF-205/2020
RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL VIRTUEL SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DURABLE (VWG-SF)

L'Union européenne soutient fermement la proposition du Groupe de travail virtuel sur la situation financière durable de l'ICCAT concernant les critères d'éligibilité pour recevoir une aide financière par le biais du MPF. Bien que le report des fonds inutilisés en 2020 devrait permettre de ne pas manquer de ressources en 2021, il s'agit d'une situation exceptionnelle, et la gestion rationnelle des fonds reste un objectif important pour assurer une participation maximale des pays en développement.

En ce qui concerne le projet de règlement pour l'administration du FPM, l'Union européenne tient à souligner que les critères minimaux établis dans la Rec. 14-14 devront être respectés pour que les contributions volontaires de l'UE puissent être mises à disposition. À cette fin, tous les demandeurs devront fournir le niveau d'information nécessaire pour faciliter le transfert des fonds de l'UE à l'ICCAT afin de couvrir les dépenses liées à leur participation.

Document STF-204/2020
INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LA DETTE CUMULÉE DES PARTIES CONTRACTANTES DE L'ICCAT
& EXAMEN DES PLANS DE PAIEMENT DES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS

L'Union européenne est préoccupée par l'augmentation continue des arriérés et son impact sur le budget et le bon fonctionnement de la Commission. Tout en se félicitant du travail accompli par le VWG-SF sur cette question, l'UE estime que la non-régularisation de la situation doit être considérée comme une question grave et qu'il convient de poursuivre la réflexion sur les mesures supplémentaires qui pourraient être prises.